

02 novembre 2012

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 26 avril 2012, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **22/10/2012** au **24/10/2012** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
22/10/2012	354 000	5,8118	2 057 377,20
23/10/2012	122 000	5,9047	720 373,40
24/10/2012	134 723	5,9817	805 872,57
TOTAL	610 723		3 583 623,17

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.